

## Délibération Du Conseil d'Administration

Séance du 19 mai 2025

Président de séance : Monsieur Poisson, Président

Présents :

Représentants des élus : Mesdames Cormier, Duval, Pinçon, Monsieur Perrier

Représentants des associations : Mesdames Ruault, Saudrais, Monsieur Guilmeau

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Garnier pouvoir à Madame Ruault

Objet : revalorisation tarif portage 2025

Monsieur le Président expose aux administrateurs la nécessité de fixer des tarifs pour les prestations du portage de repas réalisées par la résidence les rosiers.

Il vous est proposé d'appliquer le taux directeur des prix du socle de prestation hébergement délivrées par les établissements accueillant des personnes âgées non habilités à l'aide sociale qui est fixé pour l'année 2025 à 3.21 %

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le tarif présenté ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Repas portage : 12.34 €

Le Président  
G. POISSON

